

QUELLE EST LA NATURE DU LIEN SOCIAL ?

PHILOSOPHIE SOCIALE, SOCIOLOGIE ET PHILOSOPHIE DU SUJET
SELON VINCENT DESCOMBES

Alban Bouvier

Institut Jean Nicod (CNRS/ENS/EHESS)
bouvier.alban@wanadoo.fr

RÉSUMÉ

Vincent Descombes met au premier plan de ce qui serait censé faire la nature du social l'interdépendance des rôles dans une société donnée – et, plus exactement même, la connaissance que les membres de cette société en ont. Malgré ce qu'en dit Descombes, qui invoque Mauss, il s'agit là d'une variété bien répertoriée d'individualisme méthodologique : l'individualisme structural et institutionnel. L'originalité de Vincent Descombes réside dans le programme d'une « grammaire philosophique » directement inspirée de Wittgenstein, tirant parti de Peirce et de Tesnière, et censée conforter cette philosophie sociale. Alban Bouvier prétend montrer qu'un tel projet ne peut aboutir parce que relations sociales effectives (Mauss), concepts relationnels (Peirce) et termes linguistiques relationnels (Tesnière) constituent trois niveaux distincts et autonomes.

ABSTRACT

Vincent Descombes has claimed that at the heart of sociality in any given society lies an awareness of the interdependency of social roles. Although Vincent Descombes evokes Marcel Mauss's holism as having inspired his view, Alban Bouvier contends that Descombes's social philosophy more clearly resembles structural and institutional individualism, a well-known variety of methodological individualism. Nevertheless, in outlining a program of "philosophical grammar" in Wittgenstein's sense to support this view, Descombes has adopted a rather original approach – especially since, in doing so, he borrows additional concepts from Peirce and Tesniere. However, Bouvier argues that this program cannot be achieved because Descombes fails to clearly distinguish between social relations (Mauss), relational concepts (Peirce) and relational linguistic terms (Tesniere).

MOTS-CLÉS

Interdépendance, Interaction, Fonctionnalisme, Holisme, Individualisme structural, Individualisme institutionnel, Grammaire philosophique, Grammaire de dépendance, Relations internes, Dyade, Triade, Trivalence.

1 INTRODUCTION

Dans le *Complément de Sujet*, Vincent Descombes (2004) écrit en bonne place cet énoncé : « La philosophie du sujet n'a pas apporté la solution qu'elle annonçait à la question du sociologue : comment y aura-t-il un lien social entre les individus modernes ?¹ Elle n'a pas accepté de poser sérieusement cette question de philosophie sociale » (p. 339). Selon Descombes, tout ce qu'a réussi à penser la philosophie du sujet en termes de socialité, c'est – au mieux l'intersubjectivité, laquelle ne saurait tenir lieu de véritable socialité. En outre, l'intersubjectivité n'est souvent pensée elle-même dans les philosophies du sujet que comme une subjectivité redoublée ; elle est pensée à l'intérieur du soi. On est donc dramatiquement loin, selon Descombes, de la philosophie sociale qui serait pertinente pour la construction d'une philosophie politique et juridique et peut-être même d'une philosophie morale – bien pensées.

Descombes ne donne de cette philosophie sociale elle-même que quelques bribes dans le *Complément de sujet* et, nulle part ailleurs dans son œuvre, d'exposé systématique. Il en a certes exposé les enjeux essentiels dans les *Institutions du sens* (IS) (Descombes, 1996), et *Le complément de sujet* (CS) tire les conclusions critiques pour la philosophie du sujet de ce qui a déjà été établi pour l'essentiel dans les *Institutions du Sens*. Mais le contenu exact de cette philosophie sociale n'est pas aisé à saisir et mon premier but est de chercher à le circonscrire en général (qu'est-ce que le « holisme structural » ?) et dans le détail (qu'est-ce qu'un lien proprement social ?), ce que je ferai respectivement dans la 2^e et la 4^e partie de cette contribution. Si, comme je le crois, cette philosophie est moins originale qu'il y paraît à première vue, il est en revanche incontestable que Descombes a cherché à fournir des arguments nouveaux à son appui. Ceux-ci étaient de type conceptuel dans les *Institutions du sens*, et le *Complément de sujet* continue, selon toute apparence, à les assumer. Mais le *Complément de sujet* prétend encore ajouter des arguments inédits en faveur de cette philosophie sociale, des arguments de type linguistique, cette fois, par le détour d'une philosophie du langage inspirée de Wittgenstein (2001). L'examen et l'évaluation de ces arguments constitueront le cœur de cette contribution (la 3^e partie).

1. Ce texte est issu d'une communication présentée lors d'une journée d'études organisée par F. Nef et J. Dokic, le 15 Novembre 2005 à l'EHESS, à l'occasion de la publication de l'ouvrage de Vincent Descombes, *Le Complément de Sujet*, Paris, Gallimard, 2004. La version présente, qui date de 2007 (sauf les références bibliographiques et quelques notes adjacentes à celles-ci), devait paraître dans un numéro spécial de la revue *Critique*, consacré à Vincent Descombes, numéro qui n'a finalement pas vu le jour. La publication récente d'un nouvel ouvrage de Vincent Descombes (2013), *Les embarras de l'identité*, qui touche à la philosophie sociale, notamment par son dernier chapitre (IV. Les identités collectives) a fait penser à l'auteur du présent article que celui-ci pouvait encore conserver quelque pertinence.

2 LA PHILOSOPHIE SOCIALE GÉNÉRALE DE VINCENT DESCOMBES

« HOLISME STRUCTURAL » OU INDIVIDUALISME STRUCTURAL ET INSTITUTIONNEL ?

Si Descombes ne le dit pas tout à fait explicitement dans *Le Complément de sujet*, il est clair d'après *Les Institutions du sens* que la fausse philosophie sociale des philosophies du sujet, c'est de reposer sur des prémisses qu'en sciences sociales on appellerait individualistes, au sens de l'individualisme méthodologique, que ce soit sur des prémisses atomistiques (les individus auxquels on remonte étant supposés isolés les uns des autres) – spécialement visées – ou que ce soit sur des prémisses interactionnistes.

La preuve en est *a priori* facile à faire dans le cas de la philosophie du sujet de Rousseau : Rousseau n'a pas manqué, en effet, d'être revendiqué par l'individualisme méthodologique, de Raymond Boudon (1978 & 1979) à James Coleman (1990). Pourtant, remarque Descombes, cette lecture individualiste-atomistique n'est vraie que si l'on prend pour le fond de la pensée de Rousseau ce qui n'est que la rhétorique « artificialiste » de son temps. Rousseau est en effet plus complexe et on trouve chez lui une forme de holisme (dans l'idée d'un « moi commun » formé par le contrat social), quoique ce ne soit pas du tout encore celui que Descombes considère comme pertinent (il s'agirait plutôt d'un holisme à la Durkheim (1960) ou à la Margaret Gilbert (1989 & 2003))². Mais, selon Descombes, Rousseau lui-même échoue à penser le social et on y trouve en conséquence des énoncés suggérant des idées difficilement pensables dès que l'on y regarde de près, comme l'idée qu'un peuple puisse « se donner à soi-même » des lois, idée qui serait certainement formulable plus clairement d'une autre façon, avec le mérite d'éviter alors les fausses difficultés engendrées par des expressions à la forme réfléchie comme celle-ci.

La philosophie kantienne ou néo-kantienne a, quant à elle, clairement abandonné l'individualisme méthodologique sous sa forme atomistique comme philosophie sociale implicite, mais c'est pour lui substituer, sous la forme d'une philosophie de l'intersubjectivité, ce qu'on appellerait en sciences sociales, même si Vincent Descombes ne le dit pas explicitement, un simple interactionnisme. Cet interactionnisme est, au demeurant, d'un type particulier puisque, nous dit encore Descombes, la subjectivité est pensée comme dédoublée – chez Kant, par exemple, l'homme est *homo duplex* (être sensible et noumène) (IS, p. 320), ce qui est ontologiquement peu économique – et l'intersubjectivité comme simple relation de cette subjectivité avec elle-même (à travers des expressions réfléchies du type : « se contraindre soi-même », « s'obliger soi-même », etc.). L'interactionnisme en question serait plutôt alors, si l'on transcrit cette philosophie sociale implicite dans les termes des paradigmes des sciences sociales (ce que, encore une fois, Descombes ne fait pas),

2. Descombes (2013) revient longuement sur cet aspect de la pensée de Rousseau.

d'un interactionnisme à la G.-H. Mead (1963) ou à la C.-H. Cooley (1902), l'individu étant au mieux supposé refléter en son sein, entre différentes instances de lui-même, les interactions véritables avec autrui plutôt que d'un interactionnisme à la Simmel (1999) ou au sens de la théorie des réseaux (Forsé & Degenne, 1994), qui étudient les interactions réelles entre des individus posés essentiellement comme distincts. Mais, nous dit Descombes, la vraie socialité n'est pas encore là. Elle n'est pas dans la simple intersubjectivité ou dans les simples interactions, quelle que soit la manière même dont on pense celles-ci.

À l'individualisme méthodologique atomistique – mais cela porte manifestement aussi contre l'individualisme interactionniste – Descombes opposait dans les *Institutions du Sens* ce qu'il appelait un *holisme structural* (dont il prétendait trouver le modèle chez Marcel Mauss (1950), sur le fond d'une lecture qui écartait à juste titre les coups de force interprétatifs de Lévi-Strauss (1950), mais restait elle-même passablement atypique)³. Pourtant, la position que Vincent Descombes défend n'est pas, malgré les précautions d'emploi dont il s'entoure, ce qu'on appelle habituellement un holisme en sciences sociales (et qu'on rencontre plutôt chez le Durkheim de la conscience collective ou le Rousseau du « moi commun » que constitue un peuple). Aussi, sans craindre de paraître paradoxal et sans vouloir non plus minimiser à l'excès les désaccords, je soutiendrai que, soumise à l'analyse, la philosophie sociale de Vincent Descombes pourrait être reprise relativement aisément dans le cadre d'un individualisme méthodologique (IM) bien pensé et donc convenablement développé.

Malgré qu'il en ait, Vincent Descombes me paraît en effet soutenir une philosophie sociale qui entretient de fortes affinités avec des formes d'IM dûment répertoriées, très éloignées des versions atomistiques de l'IM, que Vincent Descombes a tendance à considérer exclusivement – les variantes interactionnistes n'étant elles-mêmes jamais considérées de front – mais qui sont pourtant les unes et les autres des versions plus ou moins rudimentaires et tronquées par rapport à des versions plus complexes et plus complètes de l'IM.

Je dirais, pour être un peu plus précis, que l'on pourrait reconstruire une sorte de modèle théorique de la philosophie sociale de Vincent Descombes qui, par un de ses aspects majeurs, relèverait de ce que l'on appelle habituellement un individualisme institutionnel, et par un autre aspect de ce que l'on appelle, de façon tout aussi classique, un *individualisme structural*. Ce qui est caractéristique de l'individualisme méthodologique, en effet, de Carl Menger et Max Weber à Coleman, Elster et Boudon en passant par Popper et Hayek (Boudon, 1979, Boyer, 1990, Infantino, 1998, Bouvier, 2011), c'est l'exigence de remonter aux individus à la source des phénomènes économiques ou so-

3. Descombes, par exemple, ne retient *rien* de ce qui rapproche Mauss du holisme de type durkheimien.

ciaux que l'on veut expliquer (individus que l'on peut alors soit concevoir, par abstraction provisoire, comme des « atomes » isolés, soit penser comme intégrés dans des interactions avec autrui). Ce qui est caractéristique des *variantes institutionnelles*, d'Agassi (1975) à Bourricaud (1977), c'est de prendre acte que les individus sont, en principe, intégrés dans des contextes institutionnels, ce qui engage alors aussi à étudier les effets de *feed-back* des institutions sur les individus (l'IM requérant seulement toujours que l'on soit capable d'expliquer la genèse et le maintien de ces institutions en remontant aux actions et/ou aux croyances des individus comme à leur source). Ce qui est caractéristique des *variantes structurales*, de Reinhard Wippler et Ron Burt (Forsé & Degenne, 1994) à Hedström et Bearman (Hedström & Bearman, 2009), c'est d'intégrer le fait que les individus sont pris dans des relations (qui rendront elles-mêmes possibles des interactions éventuelles) avec d'autres individus et que ces relations sont descriptibles sous la forme de structures mathématiques, les graphes. Si ces relations sont institutionnalisées sous la forme de rôles, cela revient à dire que l'on peut décrire les institutions elles-mêmes de façon structurale.

La philosophie sociale de Vincent Descombes pourrait donc être intégrée, en respectant les usages terminologiques en sciences sociales et sans se laisser trop impressionner par les références appuyées à l'*Essai sur le don* de Mauss (1950), dans un *individualisme institutionnel structural*. Vu sous cet angle, on peut même ajouter que la philosophie sociale de Descombes restaure un programme de recherche en philosophie sociale en harmonie évidente avec deux des axes les plus dynamiques de la théorie sociologique et économique contemporaines qui se recoupent actuellement, l'analyse de la dimension *institutionnelle* de la vie sociale et économique et du caractère *structural* de cette dimension elle-même, et ce n'est pas là, assurément, le moindre intérêt de sa démarche⁴.

Dans cet espace, ce qui distingue essentiellement la variante d'individualisme institutionnel structural que propose Descombes, ce n'est pas tant un contenu particulier que les arguments que celui-ci avance à l'appui de l'idée du *lien social conçu comme interdépendance institutionnalisée de rôles complémentaires*. Ces arguments, tout à fait inédits avant les *Institutions du Sens* et le *Complément de Sujet*, consistent respectivement, d'une part, à fonder la notion d'interdépendance des rôles sociaux complémentaires sur la logique des relations internes de Peirce (1931-1958), d'autre part à trouver un argument indirect supplémentaire en faveur de cette notion d'interdépendance dans une théorie particulière de la grammaire et du lexique, celle de Lucien Tesnière (1959) (présentée elle-même comme permettant d'affiner le programme de « grammaire philosophique » ouvert par Wittgenstein).

4. Voir, par exemple, en France, Favereau & Lazega (2002) (éds.). On notera l'intérêt de l'école économique française dite « des conventions » pour la philosophie sociale de Vincent Descombes (Bessy & Favereau, 2003). Voir aussi, pour d'autres formes d'individualisme structural et institutionnel, Hedström & Bearman (2009).

La structure complète de l'argumentaire de Descombes se trouve explicitée brièvement dans une note du Complément de sujet. Descombes écrit ainsi : « L'observation de Tesnière sur la trivalence des verbes de don [il s'agit essentiellement de faire remarquer que ces verbes ont trois places à remplir : X donne Y à Z (*note d'AB*)] me paraît être de la plus grande importance pour la philosophie sociale » (CS, p. 476, n. 10). Et il poursuit dans la même note, entre parenthèses, d'une façon au premier abord tout à fait énigmatique, mais qui établit clairement la continuité entre les deux ouvrages et entre les trois niveaux : sociologique, linguistique et logico-conceptuel :

Dans *Les Institutions du sens*, j'ai cherché à montrer que la notion de « verbe de don » [on remarquera que ces verbes sont présents à la forme réfléchie dans des expressions comme « se donner à soi-même des lois » (*note d'AB*)] permettait de confirmer, sur le plan conceptuel, les intuitions de Marcel Mauss dans son célèbre *Essai sur le don*.

3 ANALYSE LINGUISTIQUE ET ANALYSE CONCEPTUELLE

TRIVALENCE, TRIADES ET DYADES

Vincent Descombes forge donc un programme original d'analyse de la langue philosophique. Le but est d'analyser des verbes ou expressions verbales de la langue ordinaire qui sont utilisés dans des énoncés essentiels en philosophie morale, politique ou juridique. Ces verbes qui, dans leur usage normal, servent à penser les liens sociaux en tant que tels, notamment les liens qui supposent la reconnaissance d'un certain droit, comme « autoriser », « commander », « légiférer », « donner des lois », « obliger », « interdire » – ou d'un certain devoir : « devoir », « être obligé », « obéir aux lois », etc. ont été utilisés à la forme réfléchie par les philosophes du sujet comme Rousseau, Kant ou leurs successeurs jusqu'à nos jours, pour penser les relations des sujets (individuels ou collectifs) eux-mêmes : « se donner à soi-même des lois », « contracter avec soi-même », « s'autoriser soi-même », « s'obliger soi-même », etc. Or Wittgenstein avait déjà attiré l'attention sur les faux problèmes (et les fausses philosophies)⁵ qui peuvent résulter de l'usage « transgressif » de la forme réfléchie de certains verbes par rapport à une grammaire et un lexique garantissant de penser de manière correcte philosophiquement parlant (ce qu'on appelle, d'une expression conventionnelle depuis Wittgenstein, une « grammaire philosophique »). On peut, selon Descombes, aller beaucoup plus loin dans la critique des philosophies du sujet que les intuitions wittgensteiniennes dispersées, si l'on tire parti de la linguistique de Lucien Tesnières.

1/ Une des caractéristiques essentielles de la syntaxe de Tesnière (et, en même temps, de sa sémantique syntaxique puisqu'il s'agit aussi d'une ana-

5. Comme le serait, par exemple, celle de l'*homo duplex*.

lyse du sens des mots tenant compte des formes grammaticales que ces mots – spécialement les verbes – commandent : le verbe est-il ou non transitif ? a-t-il ou non une forme réfléchie ? etc.) est, par opposition aux théories syntaxiques traditionnelles qui distinguent sujet, verbe et compléments, de centrer l'analyse sur le verbe et d'envisager autour de celui-ci différents types de compléments sans plus du tout donner de prééminence au sujet grammatical. Celui-ci devient, en effet, un complément comme les autres, un complément symétrique des compléments d'objet direct et indirect, ce que Tesnière appelle un *complément de sujet* (d'où le titre du livre, signalant au demeurant le caractère central de l'argument linguistique). Les verbes peuvent en effet avoir, selon leur forme, un nombre varié de compléments, lesquels seront considérés comme autant d'actants du scénario décrit par l'énoncé. Selon le nombre d'actants, on dira que le verbe a plus ou moins de valences, i.e. de places pouvant être occupées par des actants. Certains verbes sont ainsi monovalents, par exemple « tomber » (on ne peut pas dire « X tombe Y », sauf dans certains parlars régionaux où l'on rencontre « Jean tombe la veste »), d'autres divalents, par exemple « manger » (« X mange Y »), d'autres trivalents, par exemple « donner » (« X donne Y à Z »), « interdire » (« X interdit Y à Z »). Les verbes dits par Tesnière « de don » sont typiquement des verbes trivalents (« fournir », « procurer », « attribuer », « distribuer », « déléguer », etc.). Mais un certain nombre d'autres verbes qui expriment eux-mêmes des relations sont également des verbes trivalents. Ainsi « ordonner », « commander », « interdire ». Ces derniers verbes peuvent être considérés comme des verbes de dire ou des verbes déclaratifs, puisque c'est en parlant ou en écrivant qu'on ordonne, commande ou interdit. Tesnière ajoute qu'en français les verbes trivalents sont précisément toujours de ces deux seules classes : soit verbes de don, soit verbes de dire. Un pas est ainsi fait dans l'élaboration d'une classification systématique des verbes usuels utilisés dans la langue philosophique en fonction de leurs formats syntaxiques et des conséquences sémantiques philosophiquement intéressantes qui en résultent.

L'intérêt de l'analyse tesnièreenne est d'abord qu'elle libère de l'accoutumance à croire que le sujet est le pôle de référence de la phrase, accoutumance qui constitue un *biais* indûment favorable aux philosophies du sujet. Mais Descombes semble lui accorder beaucoup plus. Descombes ne semble nullement considérer en effet que la théorie de la grammaire de Tesnière n'est qu'une modélisation de la grammaire parmi d'autres, probablement particulièrement puissante, mais qui, comme toute modélisation partielle, rend compte d'un certain nombre de phénomènes et en laisse échapper d'autres⁶.

6. Pour une appréciation générale contemporaine de la théorie linguistique de Tesnières par un linguiste qui se situe dans son héritage en même temps que dans celui de Peirce (cf. ci-dessous), voir par exemple Sowa (1992). Tesnière est considéré par Sowa parmi les précurseurs, au même titre que Peirce, de l'analyse des réseaux sémantiques en termes de graphes (et de noeuds) ou de ce que l'on appelle les « grammaires de dépendance » (*dependency grammars*). Sowa considère, du même coup, la grammaire de Tesnière comme l'une seulement de ces gram-

Il tend, au contraire, semble-t-il, à accorder une valeur métaphysique à la théorie de Tesnière ; celle-ci nous fournirait, en tant que telle, une critique des philosophies du sujet en montrant qu'elles sont fondées sur une *fausse* grammaire. Mais ce que les linguistes contemporains pensent en général, semble-t-il, c'est non seulement que la grammaire de Tesnière, toute heuristique qu'elle soit, n'a pas spécialement de privilège mais que même des grammaires davantage centrées sur le sujet conservent une part de leur pertinence.⁷

La grammaire de Tesnière permet, en outre, d'identifier plusieurs classes de verbes pour lesquels la forme syntaxique induit des modifications de sens philosophiquement très importantes. Mais, là encore, Descombes accorde une valeur particulière à cette grammaire en considérant que la proposition de Tesnière selon laquelle les verbes trivalents en français sont tous des verbes soit de don soit de dire est définitivement établie. Or, cette proposition pose un certain nombre de problèmes examinés par les disciples mêmes de Tesnière (liés notamment à la définition de la trivalence et des notions qui y sont liées, comme celles d'actant, de circonstant, de transitivité, etc.)⁸. En outre, Descombes fait lui-même un usage de la notion de trivalence beaucoup plus laxiste que Tesnière. En effet, même si les verbes trivalents étaient tous soit de don soit de dire, la réciproque n'est manifestement pas vraie : si « ordonner » est trivalent (« X ordonne Y à Z »), « obéir » est bivalent (« X obéit à Y ») et « légiférer » est monovalent (« X légifère »). On peut certes, à chaque fois, trouver une structure à trois pôles en utilisant d'autres verbes ou en *substituant* des locutions verbales aux verbes en question : « X obéit aux ordres Y de Z », « X donne des lois Y à Z », mais l'examen linguistique seul ne nous dit rien du nombre d'acteurs réels en jeu dans la relation désignée. Cela signifie donc que le critère proprement linguistique tend à tomber. On ne peut donc pas en conclure, par exemple, qu'un usage (*philosophiquement*) correct de la langue

maires, en quelque sorte à la fois complémentaires et concurrentes (dont de plus récentes parmi les plus célèbres sont la « grammaire des cas » de Fillmore et la théorie des « représentations discursives » de Kamp). Ce genre de « grammaire » est lui-même perçu, au sein de la multiplicité des théories linguistiques contemporaines, comme accordant – en quelque sorte paradoxalement puisqu'on associe généralement grammaire et syntaxe – plus d'importance à la *sémantique* qu'à la syntaxe (par opposition, typiquement, à la linguistique de Chomsky). Pour une vue d'ensemble récente de la linguistique contemporaine dans sa multiplicité de ses formes rivales, on pourra se reporter à Beyssade (2009). On notera par ailleurs, pour éviter toute ambiguïté, que la théorie mathématique des graphes utilisée en linguistique est bien *la même* que celle qui est utilisée en sociologie (cf. supra), que cette théorie des graphes est susceptible de diverses applications ou « interprétations » au sens épistémologique du terme, mais que ces interprétations, qu'on peut qualifier les unes et les autres de « structurales » (au sens très précis et très étroit où les graphes sont des structures mathématiques) sont complètement *indépendantes* les unes des autres : on peut décider d'utiliser les graphes en linguistique sans les utiliser en sociologie et réciproquement et donc être structuraliste (en ce sens très circonscrit) dans une discipline sans l'être dans l'autre.

7. Sur ce dernier point, voir par ex. Hobaek-Haff (2006).

8. Voir les deux notes précédentes.

exigerait qu'il y ait *deux individus différents* quand on use de verbes comme « légiférer » et « obéir », et qu'en conséquence devrait être proscrit l'usage réfléchi de ces verbes (du type « obéir à soi-même »). Mais c'est pourtant ce qu'on serait en droit d'attendre d'une grammaire philosophique – dont l'idée semble ici s'évanouir.

2/ En réalité, Descombes, dans ce programme de sémantique syntaxique, ne recourt pas seulement au linguiste Tesnière, mais aussi au philosophe américain, Charles S. Peirce. Dans les *Institutions du Sens*, Vincent Descombes montrait que Peirce fournit une analyse des *triades* (par exemple, le don implique un donateur et un donataire, le donateur un don et un donataire, le donataire un don et un donateur) qui semble correspondre *a priori* aux analyses de Tesnière des verbes trivalents (le verbe « donner » est trivalent) ; cette congruence apparente frappait Descombes au point qu'il semblait la tenir pour établie. Mais, en réalité, la proximité est toute relative, puisque, comme on vient de le montrer à propos des verbes de dire, si le fait relationnel du don requiert conceptuellement une « triade » (un donateur, un objet donné, un donataire), les verbes qui expriment cette relation se sont pourtant pas tous trivalents. De sorte que l'on doit conclure que les deux niveaux d'analyse sont autonomes (quoique la grammaire philosophique *linguistique* ne soit probablement pas possible sans une « grammaire » philosophique *conceptuelle*).

Peirce ne propose pas seulement une analyse générale des triades mais aussi une analyse particulière des *dyades* que les triades incorporent nécessairement (par exemple la dyade donateur-donataire). Et cette analyse des dyades mérite, en fait, beaucoup plus l'attention que celle des triades car c'est elle qui fournit l'argument original de Descombes à l'appui de sa conception du lien social comme interdépendance de rôles complémentaires (l'argument linguistique reposant sur l'idée préalable qu'il ne peut y avoir de lien social qu'entre deux individus *différents*, visait à montrer qu'un certain nombre de verbes, proprement « sociologiques », ne pouvaient être correctement utilisés que si on les utilisait pour mettre en relation deux individus réellement séparés, et non pour parler d'une relation entre deux parties ou instances ou aspects d'un sujet dédoublé). Les dyades dont il s'agit chez Peirce, ce ne sont pas, bien sûr, les dyades de Simmel – ou celles de Margaret Gilbert – i.e. l'union éventuellement fusionnelle de deux personnes en un micro-sujet collectif, un « sujet pluriel », que les sujets individuels ressentiraient comme les dépassant.

L'idée de dyade au sens de Peirce tel que Descombes le restitue repose sur l'idée de *connexion réelle entre deux propriétés complémentaires* d'individus distincts, par exemple les rois David et Salomon. Il y a une connexion réelle ou intrinsèque entre David comme père de Salomon et Salomon comme fils de David. On peut dire encore : la relation père-fils constitue un « système dyadique » (IS, p. 225). Ainsi dire : « David est le père de Salomon » ou dire : « Salomon est le fils de David », ce n'est pas énoncer deux faits différents, c'est énoncer le même fait sous deux descriptions ou sous deux rapports différents. Descombes écrit :

[I] est possible de soutenir à la fois qu'il n'y a qu'un seul et même fait de relation dans « David est le père de Salomon » et « Salomon est le fils de David », et que ce fait de relation consiste dans un fait concernant David (père de quelqu'un) et dans un fait concernant Salomon (fils de quelqu'un). (IS, p. 209)

Descombes poursuit : « L'unité du fait posée par l'opérateur logique *eo ipso* nous permet de donner cette définition d'une structure liant des individus en un système, par exemple un système de parenté [...] » (id.).

Mais Descombes n'insiste pas alors assez sur le fait, à mon sens essentiel, que *cette relation n'est pas spécialement ni d'abord sociale*. Au contraire, l'allusion aux systèmes de parenté pourrait entraîner le lecteur sur une fausse voie ; il ne s'agit pourtant ici d'abord que de relation physique ou biologique, généalogique. Bien entendu, David et Salomon étaient tenus de respecter un certain nombre de règles sociales caractérisant les rapports d'un père et d'un fils en Israël au X^e siècle avant J.-C, mais il n'y a pas besoin dans cet exemple précis de considérer ces règles sociales pour parler de relations dyadiques au sens de Peirce. Inversement, il n'est pas nécessaire non plus qu'il y ait une filiation biologique pour parler de dyades. Ainsi, si je dis « César est le père adoptif de Brutus » et « Brutus est le fils adoptif de César », il y a une connexion tout aussi réelle ou encore tout autant une relation interne, pour parler le langage de Peirce, entre ces deux faits. Mais il y a encore exactement la même relation interne, relation dont on voit qu'elle est une relation purement conceptuelle entre « Brutus est le meurtrier de César » et « César est la victime de Brutus » ou entre « Caïn est le meurtrier de Abel » et « Abel est la victime de Caïn » : il ne s'agit pourtant pas d'une simple connexion dite de raison comme lorsqu'on compare deux individus qui n'ont aucun lien entre eux, ni physique ni social, mais une simple relation de ressemblance⁹, par exemple tel père biologique et tel autre père biologique, tel père adoptif et tel autre père adoptif. Descombes commente : « la dyade (...) est composée de Caïn comme premier membre et d'Abel comme second membre d'un système dyadique » (CS, p.225).¹⁰ Sur le même modèle, on pourrait dire qu'il y a une dyade composée de David comme premier membre et de Salomon comme second membre d'un autre système dyadique ; et encore une dyade composée de Brutus et de César.

9. On parlerait aujourd'hui plutôt de relations d'équivalence.

10. Il s'agit ici de ce que Peirce appelle des connexions réelles par opposition à des connexions (ou relations) de raison, distinction qu'expose Descombes dans les IS, à la section 1. du chap. 17. Descombes écrit notamment :

La relation de raison suppose deux faits (...). La relation de meurtrier à victime ne repose pas sur deux faits (sur un « agrégat », comme dit Peirce, reprenant ici un mot dont use Leibniz pour les simples collections sans *connexion réelle*). Il n'y a qu'un seul et même fait (...), un fait qui peut être énoncé de deux façons, à l'actif et au passif. (IS, p. 212)

En passant de l'analyse des triades à une analyse des dyades, on est en fait passé d'une analyse des verbes à une analyse des noms ou des substantifs. La philosophie du langage de Descombes se présente comme une philosophie des verbes relationnels – dits « sociologiques » – mais elle est également une philosophie des *noms* relationnels. Bien entendu, on peut conjoindre ces analyses des dyades et les analyses précédentes des triades. Ainsi, dans l'exemple : « Cinna donna Cossutia en mariage à César » – où l'on retrouve le verbe trivalent « donner », il y a une triade Cinna (comme donateur), Cossutia (comme objet donné), César, comme donataire¹¹. Dans cet énoncé, il y a un système dyadique composé du donateur et du donataire; autrement dit, le même fait aurait pu être décrit sous la forme « César reçut de Cinna Cossutia en mariage ». Et après le mariage, on pouvait dire : « Cossutia est l'épouse de César » aussi bien que : « César est l'époux de Cossutia » en énonçant deux fois le même fait parce que « époux » et « épouse » constituent eux-mêmes une système dyadique. Certains de ces faits sont des faits physiques : être biologiquement fils de, être meurtrier de, d'autres sont sociaux, éventuellement même juridiques : être fils adoptif de, être époux de. Certains, en vérité, si on veut être complet, sont mixtes, par exemple : « être fils de ».

Pour s'en tenir au don, par exemple au don par Cinna de Cossutia à César, il est clair que ce dont parle Peirce, c'est d'une *contrainte conceptuelle* et qui peut, si l'on veut, être formulée sous forme de règle, une règle en elle-même très triviale (élément d'une « grammaire » conceptuelle) : « si tu penses que quelqu'un est un donateur, tu dois forcément penser qu'il y a eu don de quelque chose et qu'il y a eu un donataire. Sinon, tu penses mal ». On pourrait ajouter qu'il y a aussi des *contraintes linguistiques* puisque, en français, comme en toutes langues, il y a un certain nombre de manières de faire pour exprimer linguistiquement le fait en question en respectant la contrainte conceptuelle. On peut dire par exemple que Cinna est « le donateur » ou qu'il est « celui qui donne » et de César qu'il est « le donataire » ou encore « celui qui reçoit » ou « celui à qui il est fait un don », etc. On pourrait aussi formuler cela sous forme de règles d'expression linguistique, mais, vu la trivialité de celles-ci, je m'en dispense. On peut dire aussi, à la rigueur, que les règles linguistiques sont des règles sociales, dans la mesure où la langue est un fait de société mais on ne peut pas le dire des règles conceptuelles. Celles-ci s'imposent à quiconque¹². Réciproquement, penser que Cinna est un donateur et César un donataire, c'est penser qu'il y a eu un objet donné, en l'occurrence

11. J'emprunte cet exemple à Descombes, IS, p. 224, qui l'emprunte lui-même à l'article « (Logic of) Relatives » in Baldwin (1902), pp. 447-450. Un lecteur me fait remarquer, à juste titre, que la fille de Cinna donnée en mariage par celui-ci à Jules César se prénomme non pas Cossutia mais Cornélia. C'est avant son union à Cornélia que César fut marié (ou simplement fiancé) à Cossutia. Mais cela ne change rien, bien sûr, à l'argument.

12. Il se peut que le don sous la forme où nous le connaissons dans les sociétés occidentales n'existe pas dans toutes les sociétés, mais on ne voit pas comment quiconque appartenant à quelque société que ce soit ne pourrait acquérir – moyennant éventuellement explication – le concept de ce que nous entendons par don.

une femme ou alors, c'est penser absurdement. Mais cela ne veut évidemment pas dire que Cinna était *obligé* de donner quelque chose à César encore moins, bien entendu, que Cinna était obligé de donner *sa fille* – c'était peut-être le cas, mais c'est un autre problème, qu'étudient les analyses des règles de mariage de Radcliffe-Brown (1968) à Lévi-Strauss (1967).¹³

On peut ajouter encore que si l'on forge le concept d'un contre-don, cela veut dire que lorsque l'on pensera « contre-don », on devra penser – si l'on pense bien – qu'il y a eu auparavant un don, donc un donataire et un donateur, mais qu'il y a aussi un don en retour, le contre-don proprement dit, et donc que le donataire est devenu donateur et le donateur donataire. Mais que le contre-don soit *obligatoire* dans telle société – décrite par exemple dans *l'Essai sur le don*, lorsqu'il y a eu don, autrement dit que l'on soit obligé de rendre un cadeau lorsqu'on en a reçu un, est une toute autre affaire. Il s'agit là d'une *contrainte de type moral ou juridique* – caractéristique de telle ou telle société et non plus une contrainte conceptuelle.

De même l'interdépendance des prédicats « père » et « fils », « époux » et « épouse » tout aussi bien que celle des prédicats « donateur » et « donataire », ou des prédicats « meurtrier » et « victime » ne sont pas des faits sociaux, même au sens où des faits linguistiques le sont. Ces interdépendances sont simplement des faits conceptuels et le lien entre ces concepts un *lien conceptuel*. On n'est pas en train de dire que le fils dépend du père pour sa vie, quand il est jeune, par exemple, et le père du fils quand il est âgé, ni que l'esclave dépend du maître au sens où il dépend de son bon vouloir et que le maître dépend aussi de l'esclave au sens où celui-ci peut toujours faire preuve de mauvaise volonté, ou que l'épouse dépend de l'époux dans le droit romain, etc. Mais de dire que penser qu'il y a un fils, c'est penser *ipso facto* qu'il y a un père, penser qu'il y a un esclave, c'est penser *ipso facto* qu'il y a maître et penser qu'il y a époux, c'est penser *ipso facto* qu'il y a une épouse. Ce point est capital puisque le lien social, pour Descombes, est précisément affaire d'interdépendance. Mais *un lien conceptuel entre des concepts sociaux n'est pas encore un lien social*.

L'idée que les analyses conceptuelles du don « confirment » les analyses sociologiques du don de Mauss me semble donc intenable : les unes et les autres parlent de deux niveaux de réalité entièrement différents. Du même coup, l'idée que l'analyse conceptuelle peircéenne fournirait un argument supplémentaire à l'appui de la philosophie du lien social qui se trouverait chez Mauss me semble *entièrement* s'effondrer.

Néanmoins, même si on abandonne les deux arguments les plus originaux de Vincent Descombes, celui d'une congruence entre analyse linguistique (des verbes trivalents) et analyse conceptuelle (des triades peircéennes) et celui du lien social comme connexion réelle au sens de Peirce (i.e. comme lien conceptuel), reste la question de savoir si le lien social doit bien être conçu comme

13. L'ouvrage de Radcliffe-Brown (1881-1955) un recueil d'articles posthume.

lien d'interdépendance institutionnelle, ce qui constitue la thèse centrale de Descombes en philosophie sociale et celle qu'aurait méconnue les fausses philosophies du sujet, les philosophies de la réflexivité. C'est la validité de cette thèse qu'il convient maintenant d'examiner.

4 LE LIEN SOCIAL

ACTIONS RÉCIPROQUEMENT ORIENTÉES VERS AUTRUI OU INTERDÉPENDANCE DE RÔLES COMPLÉMENTAIRES ?

Descombes rappelle que, pour Weber (1995, 53), la rencontre de deux cyclistes s'entrechoquant n'est pas en elle-même un fait social mais un simple fait physique. Il y a un fait social si les cyclistes commencent à s'injurier ou bien s'ils décident de faire un constat à l'amiable si cela s'avère nécessaire, etc. Cet exemple vise à illustrer que, pour parler de fait social selon Weber (1995, 52-5), il faut que l'action d'un individu soit orientée d'après le comportement d'autrui. Autrement dit, il faut que l'action soit intentionnelle et que l'intention en question soit dirigée vers un autre acteur social et non, par exemple, vers un objet ou l'environnement.

En pensant à l'exemple des cyclistes s'injuriant ou faisant un constat à l'amiable, Descombes commente : « Cette définition wébérienne du social est manifestement trop pauvre (. . .) ». Descombes a raison de dire que cette définition est très pauvre et qu'elle ne peut assurément pas rendre compte de tout ce qui est social. Mais que manque-t-il exactement à la conception wébérienne du social telle qu'elle s'exprime au début de *Economie et société*? Descombes répond : « la complémentarité des rôles » (IS, p. 297). Or on peut se demander si Descombes ne va pas un peu trop vite en ne distinguant pas suffisamment différents types et différents « degrés » de socialité.

On peut convenir avec Vincent Descombes qu'il y a des faits sociaux qui ne se réduisent pas aux actions d'individus orientées vers autrui. Il manque assurément à la définition wébérienne à laquelle il est fait allusion la dimension de l'action réciproque ou de l'interaction, autrement dit l'idée d'un individu orientant son action vers quelqu'un qui, de son côté, oriente la sienne dans la direction du premier, autrement l'idée d'intentions croisées ou réciproques. Mais c'est précisément aussi ce que Weber ajoute deux sections plus loin dans *Economie et société* (Weber, 1995, 58-61 ¹⁴). Du reste, certains exemples de Descombes supportent cette lecture, qui situe un certain type de socialité, non pas seulement dans l'interdépendance entre des rôles tenus par des individus, mais aussi dans l'interaction entre des individus. Empruntant à Raymond Aron (1967) un exemple qu'il trouve traité par celui-ci de façon trop étroitement wébérienne, Descombes écrit, en effet :

14. Ces pages constituent la 3^e section, intitulée « Les relations sociales », du chapitre premier. L'exemple du cycliste était invoqué pour illustrer « Le concept d'activité sociale » (sous-section B de la 1^e section).

Sans l'activité des élèves qui étudient une matière auprès du professeur, ce dernier peut bien parler clairement et distinctement, il n'enseigne pas. Enseigner n'est pas une chose qu'on puisse faire tout seul rien qu'en donnant à ses faits et gestes une intention dirigée vers autrui. (IS, p. 297-8)

On peut être un peu étonné de ce que Descombes ne fasse pas nettement la différence alors entre des interactions interindividuelles et des interdépendances de rôles. Car, ce que Descombes semble faire dans le passage que je viens de citer, c'est simplement mettre en évidence une interaction entre des comportements intentionnels orientés vers chaque autre, autrement dit c'est soutenir une conception interactionniste du social. Mais il me semble qu'une théorie des rôles complémentaires dirait sensiblement autre chose. En un certain sens, elle dirait *plus*. Elle décrirait les mêmes interactions, mais en tant que celles-ci se sont pas contingentes comme l'est une interaction entre quelqu'un qui aborde un quidam dans la rue et que celui-ci écoute en cherchant à le comprendre puis en lui répondant éventuellement. Les interactions du professeur et de l'élève correspondent, au contraire, à des « rôles » pré-fixés dans les sociétés où l'institution scolaire existe. C'est sur quoi manifestement insiste Descombes : les interactions contingentes ne suffisent pas pour constituer de vrais liens sociaux; il faut encore des interdépendances institutionnelles. Mais, en un autre sens, cette description fonctionnaliste des rôles dirait *moins* qu'une description interactionniste car que ces rôles soient plus ou moins bien remplis, que le professeur et les élèves accomplissent bien ou mal leur rôle, ces rôles restent structurellement interdépendants et le professeur reste statutairement professeur tant qu'une sanction pour faute professionnelle, par exemple, ne l'a pas exclu de l'enseignement de même que l'élève reste institutionnellement un élève tant qu'il n'a pas, par exemple, été mis à la porte. Or dira-t-on qu'il y a vraiment un lien social entre les professeurs et les élèves si ceux-ci s'en tiennent à ce qui est institutionnellement prescrit? De la même manière, que reste-t-il de lien social véritable entre les membres de clans et de tribus si toutes leurs relations de don y sont entièrement ritualisées? La critique goffmanienne (Goffman, 1974 & 1979) de Parsons (1937 & 1951) montre bien comment une analyse interactionniste peut enrichir une analyse fonctionnaliste : de ce que les relations entre médecins et malades sont réglées par des rôles institutionnels parfois étroitement fixés (par exemple dans les asiles psychiatriques), il ne s'ensuit pas qu'il n'y a pas de marges de manœuvre pour les uns et les autres, lesquelles leur permettent même de jouer ironiquement avec ces rôles.

Quoi qu'il en soit, si ce que Descombes a en vue, ce sont bien ces rôles complémentaires institutionnalisés, alors un certain nombre d'énoncés comme celui-ci, par exemple, qui est de Louis Dumont (1964), à propos des Indiens, prennent sens :

[...] si on étudie des institutions [...], [l]'analyse dégage dans chaque cas des complémentarités qui conduisent à dire que le sujet véri-

table est un être complexe, au minimum celui constitué par une *paire d'agents différents*. (IS, p. 300)

Descombes, comme Dumont, cherche à identifier *le sujet des institutions*, mais, à la différence de Dumont, il parle en termes de *dyades* et non simplement de paires. Autrement dit, même si l'argument conceptuel (peircéen) ne tient pas – j'espère l'avoir montré – le modèle d'analyse que propose Descombes, plus structural que celui de Dumont, est quant à lui, tout à fait recevable. Les « dyades » pertinentes ici ne sont plus conceptuelles mais sociales. Et elles ressemblent fort à ce que Talcott Parsons (1937) appelait l'« *unit act* » du social.

La *dyade conceptuelle* ne donne dès lors que la *forme* de plusieurs *dyades sociales* possibles (que seule l'analyse historique ou ethnographique révélera). Ainsi si l'on sait qu'il y a un père, on sait *ipso facto* qu'il y a forcément au moins un enfant (en vertu d'une nécessité conceptuelle ou de la « connexion réelle » qu'il y a entre « père » et « enfant »), mais l'enfant peut être un garçon comme il peut être une fille et l'analyse conceptuelle ne nous l'apprendra pas, seulement l'observation ou le témoignage empiriques ; de même s'il y a un maître, il y a forcément quelqu'un sur lequel le maître a autorité (en vertu d'une nécessité conceptuelle) mais ce peut être un esclave, un serf, un apprenti, un élève, etc., ce que seuls nous diront l'observation ou le témoignage empiriques (par exemple, à Rome, il y a des maîtres et des esclaves tandis que sous la féodalité, il y a des maîtres et des serfs). Et seuls l'observation ou le témoignage empirique nous apprendront quelles sont les obligations sociales des uns et des autres.

La référence appuyée à Mauss s'explique dès lors, à mon sens, ainsi : Mauss fournit, *de facto*, une analyse micro-structurale des obligations du don et donc, du coup, des *fonctions* qui doivent être remplies par les clans ou les tribus (successivement donateurs et donataires) selon ce qui est établi par les *institutions* de ces sociétés (et, en dernière instance, par les membres de ces sociétés à la source de ces institutions) : l'obligation de donner ne se comprend pas, dans ces sociétés, sans celle de recevoir et sans celle de rendre et réciproquement. Mais le lien structural de nature sociale entre ces obligations est distinct du lien structural de nature conceptuelle qui fait qu'il ne peut y avoir de donateur sans donataire ni don, de don sans donataire ni donateur, etc. : si j'accepte le cadeau, il y a effectivement un don, un donateur et un donataire, mais si j'accepte le cadeau, c'est en raison d'une obligation sociale, non d'une contrainte conceptuelle. Dès lors, dans les sociétés décrites par Mauss, celui qui accepte le cadeau se met du même coup en position de débiteur et dominé par rapport au donateur et dominateur ; et dominateur et dominé ont ensemble des relations d'interdépendance (elles-mêmes descriptibles structurellement) en vertu d'obligations institutionnelles, non de contraintes conceptuelles (*a fortiori* linguistiques). Et si quelqu'un refuse d'accepter le cadeau qu'on lui fait, c'est, de la même manière, en transgressant une obligation sociale et non pas une contrainte conceptuelle. En ce cas, en

effet, il n'y a tout simplement ni don, ni donateur, ni donataire, mais quelqu'un s'est mis en position de « hors-la-loi » ou d'*outsider*.

Que Rousseau, Kant et les philosophies réflexives du sujet n'aient pas même esquissé une telle philosophie sociale structuro-fonctionnaliste ou structuro-institutionnaliste (compatible avec un IM bien pensé et complètement développé), c'est certain et cela a nécessairement eu un impact sur leur philosophie du sujet (ce que je n'avais pas pour objet de considérer ici). Mais que ce manque affecte spécialement leur philosophie morale, juridique ou politique *en ce qu'elle a de réflexif* – ce qui était le propos de Vincent Descombes – il me semble, si analyse sociologique des relations sociales effectives, analyse conceptuelle des concepts relationnels et analyse linguistique des termes relationnels sont bien trois niveaux d'analyses *autonomes*, comme j'ai essayé de le montrer, qu'on doit dire sans ambages qu'on ne peut *en rien* le soutenir.

Que reste-t-il alors de plus convaincant dans *Le complément de sujet* (sans revenir sur l'intérêt que présente le plaidoyer en faveur d'un individualisme institutionnel et structural rénové caractéristique des *Institutions du sens*) ? Sans hésitation, il me semble que l'on doit dire que c'est *le programme de grammaire philosophique* des verbes réfléchis. Mais celui-ci supposerait que l'on ne renonce pas à dégager les règles lexico-syntaxiques d'un usage philosophiquement correct des langues vernaculaires. Sur ce plan, V. Descombes me semble avoir déjà accompli un pas de géant en ne confinant pas ce genre d'analyse à la philosophie du langage *stricto sensu*, mais en l'ouvrant sans *a priori* aux instruments forgés par les méthodes empiriques d'analyse linguistique.

BIBLIOGRAPHIE

Agassi J. (1975), « Institutional Individualism », *The British Journal of Sociology*, 26, 2, 144-155.

Aron, R. (1967), *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard.

Baldwin, J.M. (1902) (éd.), *Dictionary of Philosophy and Psychology*, Vol. 2, London, McMillan.

Bessy, Ch. & Favereau, O. (2003), « Institutions et économie des conventions », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 1, 44, 119-164.

Beyssade, Cl. (2009), « La constitution du savoir linguistique. Des faits aux règles ou l'inverse ? », dans Walliser, B. (2009) (dir.), *La cumulativité du savoir en sciences sociales*, Paris, EHESS, 199-224.

Boudon, R. (1978), « Préface » à Olson, O. (1978), *La logique de l'action collective*, Paris, PUF. (Éd. or. 1965).

Boudon, R. (1979), *La logique du social*, Paris, Hachette.

Bourricaud, F. (1977), *L'individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*, Paris, PUF

- Bouvier, A. (2011), « Individualism, Collective Agency and the 'Micro-Macro Relation' » in Jarvie, I.C. & Zamora-Bonilla, J. (2011), *The Sage Handbook of the Philosophy of Social Sciences*, London, Sage Publications, 199-216.
- Boyer, A. (1992), *L'Explication en Histoire*, Presses universitaires de Lille.
- Coleman, J. (1990), *Foundations of Social Theory*, Cambridge : University of Harvard Press.
- Cooley, C. H. (1902), *Human Nature and the Social Order*, New York : Scribner's.
- Descombes, V. (1996), *Les Institutions du sens*, Paris, Éditions de Minuit.
- Descombes, V. (2004), *Le Complément de sujet*, Paris, Gallimard.
- Descombes, V. (2013), *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard.
- Dumont, L. (1964), *La civilisation indienne et nous. Esquisse de sociologie comparée*. Cahiers des Annales, 23, Paris, Colin.
- Durkheim E. (1960), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, P.U.F. (Éd.or. 1912).
- Favereau O. & Lazega, E. (éds.) (2002), *Conventions and Structures in Economic Organization. Markets, Networks, and Hierarchies*, Cheltenham, UK, Edward Elgar Publishing.
- Forsé M. & A. Degenne (1994), *Les réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*, Paris, Colin.
- Gilbert, M. (1989), *On Social Facts*, Princeton, Princeton University Press.
- Gilbert, M. (2003), *Marcher ensemble. Essais sur les fondements des phénomènes collectifs*, Paris, P.U.F.
- Goffman, E. (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit (Éd.or. 1982).
- Goffman, E. (1979), *Asiles – Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit. (Éd.or. 1961).
- Hedström, P. & Bearman, P. (éds.), 2009, *The Oxford Handbook of Analytical Sociology*, Oxford, Oxford University Press.
- Hobaek-Haff (2006), « Actants et circonstants : traits définitoires et hiérarchie » Henning Nölke et al. (éds.), (2006), *Grammatica. Festschrift in honour of Michael Herslund*, Berne, Peter Lang, 167-181.
- Infantino, L. (1998), *Individualism in Modern Thought : From Adam Smith to Hayek*, London, Routledge.
- Lévi-Strauss, Cl. (1967), *Les structures élémentaires de la parenté*, 2^o éd., Paris, Plon. (Éd. or. 1947).
- Lévi-Strauss, Cl. (1950), « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss » in Mauss M. (1950), *Sociologie et Anthropologie*, P.U.F., IX-LII.
- Mauss, M. (1950), « Essai sur le don » (Éd. or. 1923-4) in Mauss, M. (1950), *Sociologie et Anthropologie*, P.U.F., 143-279.
- Mead, G.-H. (1963), *L'esprit, le soi et la société* Paris, PUF. (Éd. or. 1934).
- Parsons, T. (1937), *The Structure of Social Action*, Dubuque, McGraw Hill
- Parsons, T. (1951), *The Social System*, London, Routledge and Kegan Paul.
- Peirce, Ch. (1931-1958), *Collected Papers*, Cambridge, Harvard University Press, t. I-VII.

Radcliffe-Brown, A. (1968), *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Éditions de Minuit. (Éd.or. 1952).

Rousseau, J.-J. (1964), *Contrat Social* (Éd. or. 1762), in Rousseau, J.-J., (1964), *Œuvres complètes*, t.3, Paris, Gallimard, Pléiade.

Simmel G. (1999), *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF. (Éd.or. 1908).

Sowa, J. F. (1992) « Semantic Networks », in Stuart C. Shapiro (éd.), *Encyclopedia of Artificial Intelligence*, New York, Wiley.

Tesnière, L. (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Librairie Klincksieck.

Weber M. (1995), *Economie et Société*, t.1, Paris, Pocket. (Éd. or. 1921).

Wittgenstein, L. (2001), *Grammaire philosophique*, Paris, Gallimard. (Éd.or. 1974).